

COMPTE-RENDU BUREAU DU 21 OCTOBRE 2024

1. VALIDATION DE LA REPONSE AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES DANS LE CADRE DU PCAET
2. POINT SUR L'ETUDE EAU ET ASSAINISSEMENT
3. CALENDRIERS PLUI
4. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :
 - Réalisation d'un diagnostic routier des voies communautaires.
5. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES AVENANTS SUIVANTS (PROCEDURES FORMALISEES) :
 - Marché de service public régulier non urbain de transport de voyageurs à la demande – avenant n°1,
 - Fourniture de matériaux d'aménagement pour la CC Lacq-Orthez – avenant n°3 au lot 4,
 - Fourniture de produits et matériels d'hygiène professionnelle pour les services de la communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres – avenant n°1.
6. QUESTIONS DIVERSES

1. VALIDATION DE LA REPONSE AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES DANS LE CADRE DU PCAET

Suite au dernier bureau du 7 octobre 2024 et après avis de élus, une nouvelle stratégie intégrant les grands projets industriels est présentée.

Avis favorable du bureau.

2. POINT SUR L'ETUDE EAU ET ASSAINISSEMENT

Validation et maintien de la phase 1 de l'étude concernant le recueil des données et l'état des lieux, attribuée au groupement COGITE/HEA.

Le bureau prend connaissance de ces informations et valide la phase 1.

3. CALENDRIERS PLUI

Le bureau prend connaissance des 2 scénarii de calendriers du PLUi présentés comme suit :

- Le 1^{er} scénario est le plus favorable au regard de la Loi Climat & Résilience et répond aux enjeux du projet de territoire de la CC Lacq-Orthez au vu du travail réalisé en amont avec les Services de l'Etat avec un arrêt du projet de PLUi le 20 janvier 2025,
- Le 2nd scénario est le moins favorable aux enjeux du projet de territoire et pouvant mettre en difficulté les communes sur la constructibilité à venir. En effet, si durant la période de concertation de février 2025 à mai 2025, une seule commune émet un avis défavorable, ceci impactera le projet du PLUi qui devra être retravaillé dans son intégralité. A compter de février 2026, les communes ne pourront plus se prononcer sur le projet (réserve électorale). Il sera donc reporté dans sa partie procédure fin 2026 voire 2027.

4. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :

Le bureau prend acte de l'attribution du marché suivant :

- Réalisation d'un diagnostic routier des voies communautaires :

Le marché relatif à la réalisation d'un diagnostic routier des voies communautaires est attribué à la SARL SOGEFI INGENIERIE GOEMATIQUE (31000 TOULOUSE) pour un montant HT de 71 550 €.

5. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES AVENANTS SUIVANTS (PROCEDURES FORMALISEES) :

- Marché de service public régulier non urbain de transport de voyageurs à la demande – avenant n°1 :

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant du marché relatif au marché de service public régulier non urbain de transport de voyageurs à la demande. Le marché est conclu pour une période de 1 an reconductible tacitement, jusqu'à 4 ans. Le marché notifié le 28 janvier 2021 a été attribué à la société Béarn Pyrénées Voyages (64150 PARDIES) pour un montant estimatif annuel de 249 294,12 € HT. L'avenant n°1 a pour objet de prolonger de 4 mois supplémentaires l'exécution des prestations, soit jusqu'au 31/05/2025, et présenté comme suit :

- Pour la 1^{ère} année (montant HT 249 294,12 €) :
 - Forfait journalier P1 x 614 jours, estimé pour un montant HT de 129 063,12 €,
 - Forfait journalier P2 x 450 jours, estimé pour un montant HT de 95 278,50 €,
 - Prix au km P3 x 60 000 km, estimé pour un montant HT de 18 600 €,
 - Prix au km P4 x 18 750 km, estimé pour un montant HT de 5 812,50 €.
- Pour les années suivantes (montant HT 282 451,12 €) :
 - Forfait journalier P1 x 614 jours, estimé pour un montant HT de 129 063,12 €,
 - Forfait journalier P2 x 450 jours, estimé pour un montant HT de 127 038 €,
 - Prix au km P3 x 60 000 km, estimé pour un montant HT de 18 600 €,
 - Prix au km P4 x 18 750 km, estimé pour un montant HT de 7 750 €.

Le présent avenant prendre effet à compter du 01/02/2025.

- Fourniture de matériaux d'aménagement pour la CC Lacq-Orthez – avenant n°3 au lot 4 :

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant du marché relatif à la fourniture de matériaux d'aménagement pour la communauté de communes de Lacq-Orthez. Le marché est réparti comme suit : le lot 1 (paillage végétal) est attribué à CIC pour un montant estimatif annuel de 10 146,60 € HT ; le lot 2 (paillage minéral) est attribué à EGEA pour un montant estimatif annuel de 15 750 € HT ; le lot 3 (matériaux de décoration) est attribué à EGEA pour un montant estimatif annuel de 2 439,20 € HT ; le lot 4 (matériaux de protection) est attribué à CIC pour un montant estimatif annuel de 2 918,66 € HT. L'avenant n°3 porte sur le lot 4 visant à accepter la nouvelle proposition de la société SAS CIC – Compagnie Industrielle et Commerciale, suite aux nouveaux tarifs de vente, pour un montant HT de 1 467,29 €.

- Fourniture de produits et matériels d'hygiène professionnelle pour les services de la communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres – avenant n°1 :

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant du marché relatif à la fourniture de produits et matériels d'hygiène professionnelle pour les services de la communauté de communes de Lacq-Orthez et de ses communes membres. Le marché est attribué à la société Groupe PLG (44860 PONT ST MARTIN) pour un montant estimatif annuel de 80 165,04 € HT. L'avenant n°1 vise à ajouter l'article concernant le papier toilette RLX 620F TORK SMARTONE T9 BC 2P ECOLABEL pour un montant unitaire HT de 34,06 €.

6. QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions posées.